Nations Unies A/ES-10/950–S/2023/655

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
7 septembre 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année

Lettres identiques datées du 7 septembre 2023, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Depuis ma dernière lettre, Israël a continué de plus belle à commettre des crimes sans que la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, le condamne fermement ou lui demande véritablement de rendre des comptes.

Ses colons terroristes continuent de mener des attaques violentes contre des civils et des biens palestiniens ; son armée continue de mener des raids violents contre des villes, villages et camps de réfugiés palestiniens, tuant, blessant et arrêtant des civils et occasionnant des destructions gratuites d'habitations et d'infrastructures ; ses autorités continuent d'ordonner la démolition punitive d'habitations palestiniennes et la confiscation de terres et de biens dans le cadre de leur campagne implacable de colonisation ; ses dirigeants continuent de faire de la provocation et d'inciter à la haine contre les Palestiniens au moyen d'une rhétorique incendiaire ouvertement menaçante, calomnieuse et discriminatoire.

Tous ces faits ont lieu dans une période considérée par certains comme relativement « calme », où l'on trouve normale une situation anormale et abominable en dépit des violations flagrantes du droit international, notamment des crimes de guerre et du crime contre l'humanité d'apartheid qu'Israël, Puissance occupante, et ses forces d'occupation, en particulier son armée et les milices de colons, commettent tous les jours, au vu et au su de tous, contre le peuple palestinien. Cette situation illégale ne pourra prendre fin et les perspectives de justice et de paix se relancer tant qu'Israël ne sera pas véritablement amené à rendre des comptes.

Cette impunité qui perdure ne fait qu'enhardir ceux qui ont des desseins racistes, haineux ou criminels, comme le soi-disant Ministre israélien de la sécurité nationale, Itamar Ben-Gvir, qui a déclaré publiquement, le 23 août : « Mon droit et le droit de ma femme et de mes enfants de nous déplacer en Judée-Samarie sont plus importants que la liberté de circulation des Arabes ». Cette déclaration n'est qu'un exemple

23-17278 (F) 180923 190923

Merci de recycler

parmi d'autres des propos incendiaires tenus par Ben-Gvir, qui continue de se faire le porte-parole des politiques suprémacistes d'apartheid menées par Israël contre le peuple palestinien.

Ben-Gvir a fait cette déclaration publique après avoir pris l'engagement, lors d'une réunion du Gouvernement israélien, d'intensifier l'action punitive visant le peuple palestinien, notamment par le bouclage de villages, l'augmentation du nombre de points de contrôle en Cisjordanie (qui en compte déjà plus de 645) pour limiter et contrôler la circulation des personnes, l'assassinat de dirigeants de mouvements palestiniens et le durcissement des conditions de détention pour les Palestiniens se trouvant dans des prisons israéliennes. L'annonce de ces plans fait suite à la décision, prise le 20 août, d'allouer des millions de dollars au renforcement des implantations israéliennes illégales à Jérusalem occupée, et à la présentation, le 23 août, par le chef du soi-disant « Conseil régional des implantations de Cisjordanie » d'un projet tendant à porter le nombre de colons installés dans le nord de la région de 170 000 actuellement à 1 million en 2050.

Ces déclarations provocatrices et ces plans illégaux sont révélateurs de l'état d'esprit colonial, d'apartheid et profondément enraciné qui sous-tend les politiques et les pratiques adoptées par le Gouvernement israélien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en violation flagrante du droit international et dans le plus grand mépris de la communauté internationale.

Par ailleurs, au cours des semaines qui ont suivi ma dernière lettre, davantage de civils palestiniens, dont des enfants, ont été tués par les forces d'occupation israéliennes. Les faits relatés ci-après ne sont que quelques exemples récents du peu de cas qu'Israël fait, depuis longtemps, des vies palestiniennes.

Le 31 août, un enfant palestinien de 14 ans, Khaled Samer al-Za'aneen, a été tué par balles par les forces d'occupation israéliennes dans les alentours de Bab el-Amoud, dans la vieille ville de Jérusalem-Est occupée. Selon des sources, l'enfant se trouvait dans un train avant d'être attaqué par des colons extrémistes qui ont ensuite appelé la police. Celle-ci s'est rendue sur les lieux et a ouvert le feu sur l'enfant non armé, puis l'a laissé au sol où il s'est vidé de son sang. Plus tard, les forces d'occupation israéliennes ont fait une descente au domicile de la famille de Khaled, à Beït Hanina, au nord de Jérusalem, saccagé la maison, harcelé celles et ceux qui venaient présenter leurs condoléances à la famille et arrêté le père, la mère, la sœur et le frère endeuillés de l'enfant.

Le 5 septembre 2023, les forces d'occupation israéliennes ont attaqué le camp Nour Chams, près de Toulkarm, tuant un jeune Palestinien de 21 ans, Ayed Samih Khaled Abu Harb. Selon des témoins, le jeune homme se tenait debout près de la porte d'entrée de sa maison lorsqu'il a été tué d'une balle dans la tête par des soldats israéliens. Un autre homme a été blessé par des tirs israéliens au volant de son taxi alors qu'il se rendait à son travail. Les forces d'occupation israéliennes ont également fait des ravages dans le camp, rasant la route qui y mène et détruisant des maisons et des magasins, ainsi que des infrastructures, à l'aide de bulldozers blindés.

Toujours le 5 septembre, B'Tselem, une organisation israélienne de défense des droits humains, a révélé dans un article que lors d'un raid mené le 10 juillet contre une habitation palestinienne située à Al-Khalil (Hébron), les soldats israéliens avaient contraint cinq femmes de la famille à se déshabiller complètement pendant les quatre heures qu'avait duré la perquisition. Selon l'article, 25 à 30 soldats israéliens, dont certains portaient des masques, ont pénétré dans trois appartements adjacents, où vivaient des membres de la famille Ajlouni élargie. Au cours de cette perquisition, deux soldates armées de fusils et accompagnées d'un chien d'attaque auraient forcé les cinq femmes, âgées de 24 à 53 ans, à se déshabiller en les menaçant de lâcher le

chien si elles refusaient d'obtempérer. Ces faits constituent un nouvel exemple des humiliations, de l'intimidation et du harcèlement constants que cette occupation illégale et raciste inflige jour après jour au peuple palestinien, traumatisé et terrorisé.

Ces dernières semaines, les attaques de colons se sont également poursuivies, des colons extrémistes collaborant avec les extrémistes du Gouvernement israélien pour mener à bien leur projet illégal et colonial d'annexion. Des colons fanatiques ont continué de s'en prendre à des civils palestiniens, y compris des écoliers, ainsi qu'à leurs terres, leurs biens, leurs maisons et leurs lieux saints. Ils ont notamment fait des incursions répétées dans la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, lancé un assaut contre le village de Qasra, attaqué des bergers dans le village de Mgheïr, incendié deux tentes et volé des moutons dans le village de Deïr Dibouan, déraciné des dizaines d'oliviers dans la ville de Naalin et incendié, là encore, des oliviers dans le quartier Tell el-Rmeïdé à Hébron. Tous ces crimes sont commis sous les yeux de l'armée et du Gouvernement israéliens, avec leur coopération et leur soutien, sans que personne ait à en répondre en quoi que ce soit.

La période récente s'est également caractérisée par une dégradation de la situation des Palestiniens détenus par Israël, le Gouvernement extrémiste ayant intensifié les mauvais traitements et les mesures punitives dont ils sont victimes. Les prisonniers et détenus administratifs palestiniens, détenus sans inculpation ni jugement, continuent de subir des attaques et des perquisitions violentes, des actes de vandalisme, la destruction de leurs effets personnels et des traitements abusifs, notamment lorsqu'ils sont transférés d'une prison à l'autre. En outre, Israël a commencé à mettre en œuvre le plan de Ben-Gvir consistant à réduire la fréquence des visites des familles de détenus à une fois tous les deux mois au lieu d'une fois par mois, en violation des normes juridiques internationales, et visant clairement à porter atteinte aux droits et à la dignité des détenus et de leurs familles. À cet égard, il a été annoncé que des détenus palestiniens entameraient une grève de la faim illimitée le 14 septembre afin d'obtenir que l'on respecte leurs droits et qu'il soit mis fin aux politiques illégales et aux mauvais traitements infligés par la Puissance occupante.

Étant donné la situation critique et toujours plus grave dans laquelle le peuple palestinien se trouve du fait de l'occupation coloniale et du régime d'apartheid imposés par Israël, nous nous voyons dans l'obligation d'appeler une fois encore à la protection internationale en faveur du peuple palestinien et à une action urgente de la part de la communauté internationale afin que les auteurs d'actes concourant à cette situation illégale et abominable en répondent, ce qui est le seul moyen viable d'y porter remède. Il est temps de mettre un terme aux projets malfaisants du Gouvernement extrémiste et suprémaciste d'Israël, qui fait peser la menace d'une nouvelle Nakba sur le peuple palestinien, et de respecter les obligations et responsabilités inscrites dans la Charte des Nations Unies et toute autre disposition du droit international visant à garantir la paix et la sécurité ainsi que la possibilité pour les Palestiniennes et les Palestiniens d'exercer leurs droits inaliénables, notamment le droit à la liberté et le droit de retour.

La présente lettre fait suite aux 800 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet des injustices historiques que continue de subir le peuple palestinien et des crimes perpétrés par Israël, Puissance occupante, dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432–S/2000/921) au 17 août 2023 (A/ES-10/948–S/2023/608), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(*Signé*) Riyad **Mansour**